

TRAM-TRAIN MASSY << >> ÉVRY LE JOURNAL

Numéro 5

Novembre 2013



page 2/3

RETOUR SUR L'ENQUÊTE
PUBLIQUE ET SUR LE
RAPPORT DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

page 4

LES ÉTUDES
D'AVANT-PROJET
LE PROLONGEMENT
DU TTME À VERSAILLES

À la Une

LE TRAM-TRAIN MASSY-ÉVRY DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

À la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée au début de l'année 2013, l'analyse des avis des nombreux participants avait conduit la **Commission d'enquête à émettre un avis favorable** au projet. Cet avis a été assorti d'une réserve et de onze recommandations à destination de la maîtrise d'ouvrage.

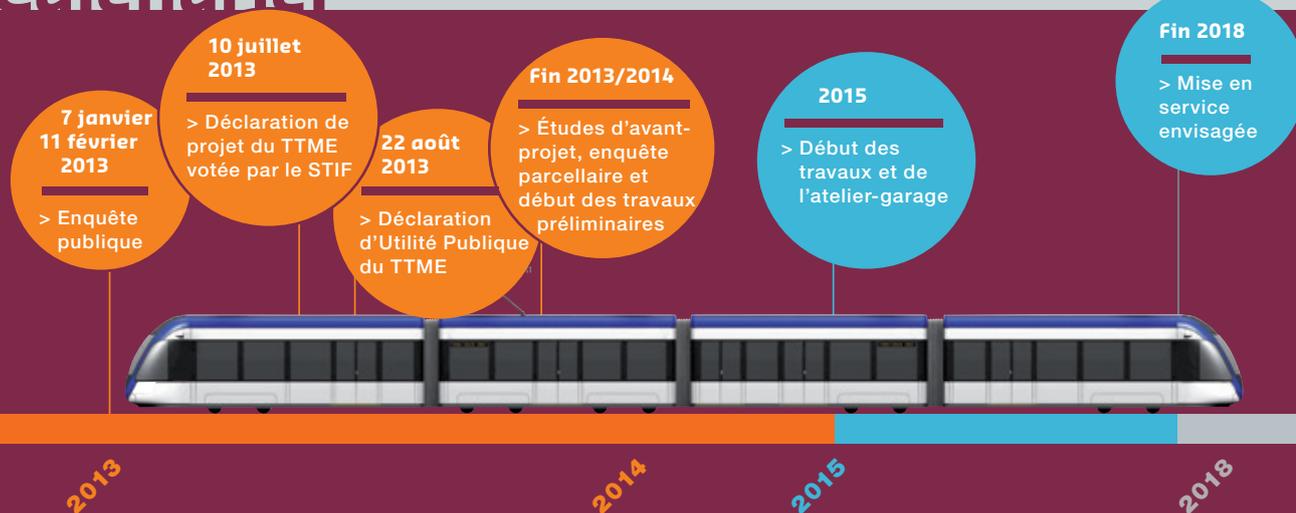
Suite à ce rapport, le 10 juillet 2013, le STIF a voté la **Déclaration de projet du Tram-Train Massy-Évry** confirmant ainsi l'intérêt général du projet et permettant de préciser ses engagements suite au rapport du commissaire-enquêteur.

La **Déclaration d'utilité publique** du projet de Tram-Train entre Massy et Évry a été signée le 22 août 2013 par le préfet de l'Essonne. Elle reconnaît l'intérêt général du projet d'aménagement et permet d'entrer dans une nouvelle phase.

Dès l'automne 2013, le début de la réalisation des **études d'avant-projet**, menées par le STIF, RFF et SNCF vont permettre de finaliser le projet, en poursuivant la démarche de dialogue, initiée depuis plusieurs années, avec les acteurs du territoire.

Calendrier

+ d'infos sur www.tramtrain-massyevry.fr



UNE FORTE MOBILISATION POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée du **7 janvier au 11 février 2013** sous l'égide d'une Commission d'enquête, présidée par M. Jean-Pierre CHAULET. Elle s'est tenue dans les 13 communes concernées par le projet.

Des documents d'information ont été diffusés sur le territoire afin d'informer le plus grand nombre. En particulier le **Journal n°4** a été déposé dans les boîtes aux lettres, un **dépliant d'information** a été distribué à proximité des gares du RER C et autres lieux de vie, etc. Le **Dossier d'Enquête Publique** a également été mis à disposition pour consultation et un **film présentant le projet** a été mis en ligne sur le site Internet.

Pendant ces 5 semaines, vous avez été nombreux à vous informer lors des **35 permanences de la Commission d'enquête** et à apporter vos contributions et expressions sur le projet :

- >> **301 observations** déposées sur les registres présents en mairies ;
- >> **265 courriers** envoyés à la Commission d'enquête ;
- >> **10 pétitions** adressées à la Commission d'enquête, regroupant 1 932 signatures.

UN AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête a examiné l'ensemble des avis exprimés. Son rapport indique onze recommandations et une réserve auxquelles la Déclaration de projet du STIF répond par des engagements présentés sur cette double page.

Le rapport de la Commission d'enquête et la Déclaration de projet du STIF sont consultables sur le site internet du projet.
www.tramtrain-massyevry.fr

La réserve

>> La Commission d'enquête demande à ce que la maîtrise d'ouvrage prenne l'engagement ferme de réaliser les **mesures compensatoires nécessaires dans les zones d'expansion de crue de l'Yvette et de l'Orge**, et des

bassins de rétention sur le site de l'atelier-garage, permettant d'assurer, en cas de crue, l'exploitation normale du tram-train.

Au stade actuel des études, les mesures compensatoires restent à déterminer.

La maîtrise d'ouvrage va mener une **modélisation hydraulique du projet**, qui précisera les dispositions à prendre dans les zones inondables.

LE TRACÉ DU TTME INTÉGRANT LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES ENGAGEMENTS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Concernant les stations

>> La Commission d'enquête demande que la **station de Champlan** soit créée à la mise en service du TTME mais n'est pas favorable à la création de la station de Savigny-sur-Orge. La maîtrise d'ouvrage intégrera la station Champlan dans la phase d'études d'avant-projet.

>> La maîtrise d'ouvrage prend acte de l'accord de la Commission d'enquête sur la création de la **station de Viry-Châtillon**. La station sera donc réalisée selon le scénario 3 présenté à l'enquête publique, soit à l'Est de la RD 445, au plus proche de la Grande Borne. La maîtrise d'ouvrage prend acte du déplacement de la **station de la ZAC de la Bonde**.

Concernant le prolongement à Versailles

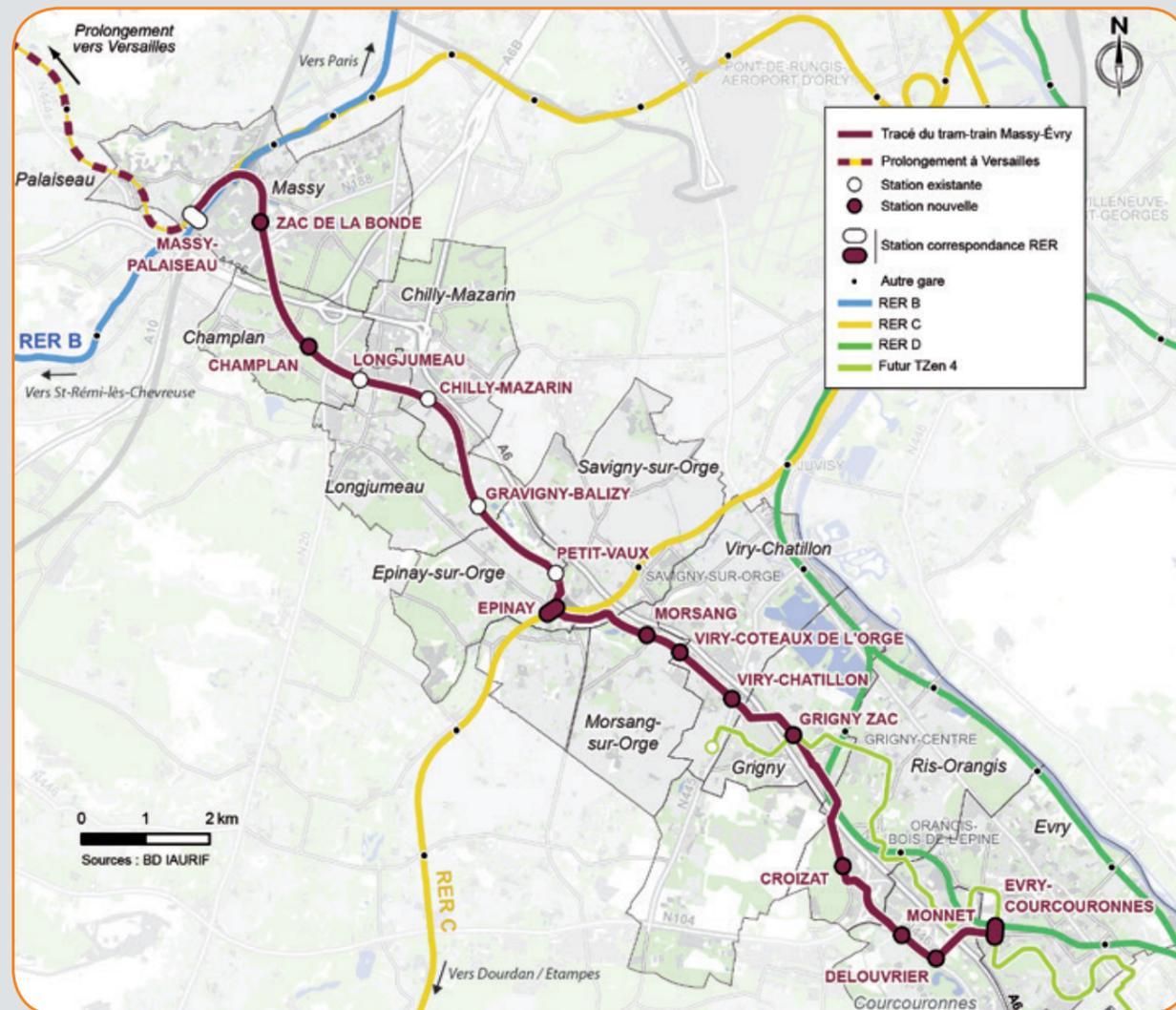
>> Suite à l'avis très favorable de la Commission d'enquête sur le prolongement du TTME à Versailles, la maîtrise d'ouvrage prend acte de la demande et s'engage à ce que le prolongement soit mis en service **le plus rapidement possible** après celle de la liaison Évry-Massy.

Concernant la communication et l'information sur le projet

>> La maîtrise d'ouvrage s'engage à communiquer régulièrement par le biais du **site internet** et de **lettres d'information**.

>> La Commission d'enquête estime par ailleurs souhaitable que les maîtres d'ouvrage informent sur :

- la **substitution** du RER C par le TTME, une fois le projet mis en œuvre ;
- la **complémentarité** des deux modes de transport en commun, TTME et T Zen 4.



Concernant les aménagements liés à l'arrivée du tram-train

>> Suite aux recommandations de la Commission d'enquête, la maîtrise d'ouvrage aménagera les cheminements et passages nécessaires pour faciliter l'**accès des habitants du quartier de Grand Vaux aux stations de Petit Vaux et d'Épinay-sur-Orge**. Elle réalisera les études nécessaires à la **bonne intégration paysagère du TTME**.

>> La Commission d'enquête souhaite la participation technique et financière des maîtres d'ouvrage à l'**aménagement des voiries** permettant d'améliorer la qualité de service du réseau de bus desservant les stations du TTME.

Les **fréquences et tracés des lignes de bus** seront réorganisés pour favoriser le rabattement vers les stations de TTME. Les aménagements de voirie aux abords des stations sont déjà inclus dans le projet.

>> Suite aux recommandations de la Commission d'enquête, la maîtrise d'ouvrage favorisera les **circulations douces** et les stations seront équipées d'aménagements pouvant **accueillir les vélos**.

La maîtrise d'ouvrage s'engage à permettre l'**accès des vélos à bord des rames** du TTME, aux conditions actuelles définies pour le RER C.

Concernant les précautions en phase travaux

>> Suite à la recommandation de la Commission d'enquête concernant le **studio d'enregistrement d'Épinay-sur-Orge** (vibrations et bruits), la maîtrise d'ouvrage prendra les dispositions nécessaires pour lui permettre de poursuivre ses activités.

>> La Commission d'enquête recommande notamment :

- la mise en place d'un **numéro d'appel unique** pour l'information travaux et pour la résolution de problèmes inhérents aux travaux en cours,
- le **maintien des accès des riverains** à leur garage ou leur parking,
- le **maintien des accès aux commerces**,
- la **continuité des services du RER C** ou la mise en place de moyens provisoires de substitution.

>> La maîtrise d'ouvrage s'engage à ce que la plupart des accès soient maintenus. Des solutions de substitution seront proposées pour pallier aux **difficultés de stationnement**. Les travaux aux abords du RER C seront prioritairement programmés en dehors des heures de circulation des trains.

EN QUOI CONSISTENT LES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ?

Depuis le mois de mars 2013, le STIF, RFF et la SNCF mènent des **études pour finaliser le projet TTME**, ces études permettent également de répondre aux onze recommandations formulées par la Commission d'enquête.

Sur l'ensemble du tracé, elles consistent principalement à **préciser le projet**, plus particulièrement l'infrastructure, les équipements connexes, l'insertion des carrefours routiers...

2 questions à Michel VAL mandataire du STIF pour la réalisation du tram-train Massy-Évry

POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LE RÔLE DU MANDATAIRE ?

Michel VAL, chef de projet : Transamo est le mandataire du STIF, ce qui signifie que nous sommes chargés par le STIF de mener à bien la suite du projet : des études à venir jusqu'à la mise en service. Nous assurerons également le lien avec les entreprises qui interviendront au moment des travaux de réalisation du tram-train Massy-Évry.

De plus, nous poursuivons le dialogue sur le territoire, en rencontrant les élus, les associations, les riverains, tout en rendant des comptes au STIF qui est maître d'ouvrage du projet avec RFF et la SNCF.



Michel VAL,
Chef de projet TTME

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES POUR LE PROJET TRAM-TRAIN MASSY-ÉVRY ?

Nous menons plusieurs études, dites d'avant-projet, pour préciser les détails techniques de réalisation de la plateforme du tram-train, les ouvrages d'art, les aménagements connexes au tram-train et l'insertion des stations. Ces études vont nous permettre d'affiner le projet, ce qui sera utile au moment de l'enquête parcellaire. L'enquête parcellaire permet en effet de déterminer précisément les limites des parcelles sur lesquelles s'implantera le projet, et d'identifier les propriétaires et ayants-droits.

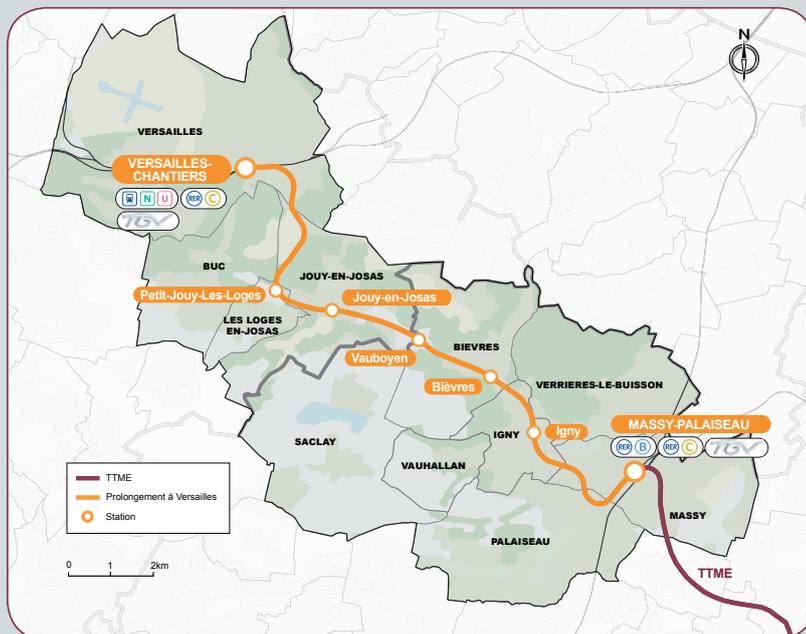
LE PROLONGEMENT DU TTME À VERSAILLES

Lors de la concertation et de l'enquête publique du projet tram-train Massy-Évry, de **nombreuses demandes ont été formulées pour prolonger le tram-train à Versailles**. Depuis 2010, RFF et la SNCF ont mené des études sur l'opportunité du prolongement du tram-train depuis la gare de Massy-Palaiseau jusqu'à la gare de Versailles. Ce prolongement a fait l'objet d'une **concertation du 1^{er} juin au 7 juillet 2013**.

Le tram-train empruntera les voies actuelles du RER C entre Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers et desservira les mêmes stations : Massy-Palaiseau, Igny, Bièvres, Vauboyen, Jouy-en-Josas, Petit-Jouy - Les Loges et Versailles-Chantiers.

À terme, le prolongement permettra **d'offrir une liaison sans correspondance entre Versailles et Évry via Massy**, en moins d'une heure. Le tram-train reliera donc **3 pôles économiques majeurs du sud de la Région Île-de-France**.

La date de mise en service du prolongement à Versailles est envisagée en 2020.



Pour en savoir plus :
www.prolongement-ttme-versailles.fr